

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20/02/2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 52 | 28 | 36 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 36 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2026, le 20 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 06/02/2026.

Présents : M. Jean-Marc CHANUSSOT Vice-Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, HELLIAS Aline, MOTHRE Béatrice, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, VENANZUOLA François, VERON Patrice

Suppléant(s) : M. VERON Patrice (de M. CASEAUX Hubert)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LUCZAK Daisy à M. CHANUSSOT Jean-Marc, NINERAILLES Brigitte à M. POIRIER Daniel, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, PONSARDIN Catherine à M. ROSSIGNEUX Gilles, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, SAINT-JALMES Patrice à M. GERMAIN Jean-Luc, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique
Excusé(s) : M. CASEAUX Hubert

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Elio

2026_17 – Compte administratif 2025 du budget annexe SAAD 24601

Le Président, Christian POTEAU, remet la présidence à Jean-Marc CHANUSSOT et quitte la salle.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2025 ci-dessous :

| Sections | Libellé | Montant |
|------------------------|--|-----------------|
| FO N CT | Recettes de l'exercice | 770 932,17 € |
| | Dépenses de l'exercice | 770 955,03 € |
| | Résultat de l'exercice | -22,86 € |
| | Excédent de fonctionnement reporté 002 | 79,24 € |
| | Résultat de clôture de fonctionnement | 56,38 € |

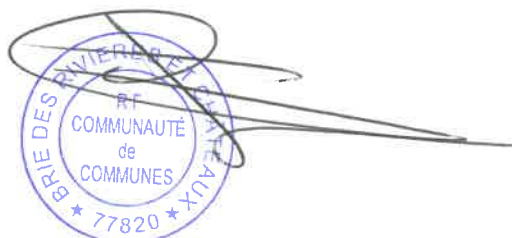
| | | |
|----------------------------------|---|--------------------|
| IN VE ST | Recettes de l'exercice | 22 260,38 € |
| | Dépenses de l'exercice | 1 658,75 € |
| | Résultat de l'exercice | 20 601,63 € |
| | Excédent d'investissement reporté 001 | 9 699,45 € |
| | Résultat de clôture d'investissement | 30 301,08 € |
| | Restes à réaliser en dépenses | 0 € |
| | Restes à réaliser en recettes | 0 € |
| | Soldes des restes à réaliser | 0 € |
| | Besoins de financement de l'investissement | 0 € |
| Résultat de clôture total | | 30 357,46 € |

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 23/02/2026
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elío



Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026



ID : 077-200070779-20260220-2026_17-BF

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026



ID : 077-200070779-20260220-2026_17-BF